

## **884<sup>e</sup> SÉANCE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 12 mars 2019 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Madame la conseillère et  
messieurs les conseillers

Réal Dubé  
Éric Pinard  
Michel Patry  
Louis Gagnon  
Sonia Leblanc  
Pierluc Brousseau

Sous la présidence de  
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

### **2019-03-12-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section XI. Divers, ajouter le point suivant :

2. Fédération des Villages-relais du Québec – Appui à leurs démarches auprès des instances gouvernementales

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **2019-03-12-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 883<sup>E</sup> SÉANCE ADOPTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- QUE le procès-verbal de la 883<sup>e</sup> séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-03**  
**COMPTES PAYÉS ET À PAYER**  
**ADOPTION**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- QUE les comptes payés et prélèvements en février 2019, qui s'élèvent à 236 423,00 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 28 février 2019, qui s'élèvent à 83 827,15 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de février 2019, qui s'élèvent à 146 781,25 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-04**  
**SECRETARIAT AUX ALLIANCES ÉCONOMIQUES NATION CRIE ABITIBI-**  
**TÉMISCAMINGUE**  
**PROTOCOLE D'ENTENTE D'ALLIANCE STRATÉGIQUE 2019-2021**  
**APPROBATION ET SIGNATAIRES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE depuis novembre 2011, la Ville de Matagami est membre du Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie - Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'en date du 1<sup>er</sup> mars 2019, le Secrétariat a transmis à la Ville un projet de protocole d'entente d'Alliance stratégique pour les années 2019 à 2021;

ATTENDU QUE l'entente vise la réalisation du projet de financement du Secrétariat et la participation de la Ville à son financement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la conclusion d'un protocole d'entente avec le Secrétariat aux alliances économiques Nation Crie Abitibi-Témiscamingue visant la réalisation du projet de financement de celui-ci;
- QUE ladite entente soit valide pour une durée de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2021;
- QUE la contribution annuelle soit de 15 000 \$, selon la disponibilité des fonds de la Ville, pour la durée de l'entente;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le protocole d'entente à intervenir entre les deux parties, et tout autre document.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**Monsieur le maire René Dubé déclare qu'il est en situation de conflit d'intérêt relativement au dossier suivant et s'abstient de participer à la prochaine décision.**

---

**2019-03-12-05**

**MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES  
OFFRE DE RENONCIATION PARTIELLE À UNE CLAUSE RESTRICTIVE  
SUR UNE PARTIE DU LOT 1-1156  
ACCEPTATION ET MANDATS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 1995, la Ville a acquis par voie de cession, de la part du gouvernement du Québec, le droit de propriété de différents lots sur la rue Nottaway dont notamment le lot 1-1156;

ATTENDU QUE l'acte de cession comportait alors une restriction au droit de disposer, à savoir que l'immeuble ne pouvait être vendu sans autorisation ministérielle puisqu'il était cédé pour des fins strictement municipales;

ATTENDU QU'en 2018, la Ville a signifié au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles son intérêt à pouvoir disposer d'une partie du lot 1-1156 et a ainsi demandé l'autorisation ministérielle pour ce faire;

ATTENDU QUE subséquemment, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a soumis à la Ville une offre de renonciation à la clause restrictive au droit de disposer d'une partie du lot 1-1156.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par le conseiller Éric Pinard

- QUE le conseil municipal accepte l'offre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, datée du 14 février 2019, relativement à la renonciation partielle à une clause restrictive pour une partie du lot 1-1156 du canton Isle-Dieu, laquelle offre valant comme si ici au long reproduite. Cette acceptation étant faite pour la somme de 14 184,47 \$, taxes et frais inclus;
- QUE la Ville de Matagami mandate la firme Géoposition, arpenteurs-géomètres inc. pour réaliser les travaux d'arpentage à l'intérieur du délai prévu à l'offre soumise par le ministère;
- QUE la Ville de Matagami mandate M<sup>e</sup> Sébastien Banville-Morin, notaire, de la firme PME Inter Notaires Abitibi inc., pour procéder aux analyses requises et à la rédaction de l'acte de renonciation, à l'intérieur du délai prévu à l'offre soumise par le ministère;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'offre soumise par le ministère, et tout autre document y afférent.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

---

**Monsieur le maire René Dubé réintègre la séance.**

---

**2019-03-12-06**

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**ADHÉSION AU REGROUPEMENT EN ASSURANCE POUR LES  
CYBERRISQUES – AUTORISATION ET SIGNATAIRES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes, la Ville de Matagami souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyberrisques pour la période 2019-2024;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- QUE la Ville de Matagami joigne le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyberrisques pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2024;
- QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyberrisques » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long;
- ET QUE, selon la loi, la Ville accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'Union des municipalités du Québec l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'Union des municipalités du Québec et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-07**

**AGENCE MUNICIPALE DE FINANCEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT  
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1 DU QUÉBEC  
PROGRAMME DE SOUTIEN DES ACTIONS DE PRÉPARATION AUX  
SINISTRES, VOLET 2  
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- QUE la Ville de Matagami présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- ET QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-08**

**MONSIEUR HECTOR SAVOIE  
MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
DÉPART – REMERCIEMENTS**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Hector Savoie quitte son siège au sein du comité consultatif d'urbanisme après trois ans d'engagement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- DE REMERCIER monsieur Hector Savoie pour son engagement dans la communauté au cours de son mandat à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-09**

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – NOMINATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le siège n° 4 du comité consultatif d'urbanisme est vacant depuis la démission de monsieur Hector Savoie;

ATTENDU QUE le mandat au siège n° 4 se termine le 15 octobre 2019.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- DE NOMMER monsieur Martin Filion au siège n° 4 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Matagami, et ce, jusqu'à la fin du mandat, soit le 15 octobre 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-10**

**MONSIEUR MARIO SAYEUR  
CHAMPIONNAT CANADIEN DE DYNAMOPHILIE  
MOTION DE FÉLICITATIONS**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Mario Sayer a participé au Championnat canadien de dynamophilie qui s'est tenu à Ottawa du 4 au 9 mars 2019;

ATTENDU QUE lors de cette compétition, monsieur Sayer a amélioré ses propres records et il s'est classé au deuxième rang de sa catégorie;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami désire souligner les réalisations de ses citoyens.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- QU'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Mario Sayeur pour sa performance lors du Championnat canadien de dynamophilie qui s'est tenu à Ottawa du 4 au 9 mars 2019.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-11**

**JUGEMENT DE LA COUR DU QUÉBEC**

**CAUSE NUMÉRO 605-22-002870-186**

**VILLE DE MATAGAMI C. JULES BINCETTE ET SUZANNE DUPUIS**

Dépôt pour information.

**2019-03-12-12**

**ASSISES ANNUELLES 2019 DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : « 100 ANS EN MOUVEMENT »**

**PARTICIPATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX  
AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- D'AUTORISER monsieur le maire René Dubé, le conseiller municipal Réal Dubé, ainsi que messieurs Pierre Deslauriers, directeur général, et Daniel Cliche, directeur du développement, à participer aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec « 100 ans en mouvement », qui aura lieu à Québec du 9 au 11 mai 2019;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-13**

**ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

**PARTICIPATION AU CONGRÈS ANNUEL – AUTORISATION**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé



- D'AUTORISER la participation de monsieur Claude Roy, directeur du Service des incendies, au 51<sup>e</sup> congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui aura lieu du 17 au 21 mai 2019 à La Malbaie;
- ET D'EN AUTORISER les dépenses conformément aux politiques en vigueur à la Ville de Matagami.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-14**  
**CORRESPONDANCE**

**1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL**

**a) *Président du Conseil du trésor***

- i) Lettre du 19 février 2019 – Accusé réception de la résolution n° 2019-02-12-32 concernant la Société de développement de la Baie-James

**2. AUTRES**

**a) *Fondation hospitalière d'Amos inc.***

- i) Rapport annuel 2017-2018

**2019-03-12-15**  
**SERVICE DES INCENDIES**  
**RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-16**  
**SERVICES TECHNIQUES**  
**RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-17**  
**SERVICE DES LOISIRS**  
**RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sonia Leblanc

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Étienne Gravel, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-18**  
**SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**  
**RAPPORT MENSUEL – FÉVRIER 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-19**  
**PROJET « LABORATOIRE NORDIQUE EN TRANSPORT AUTOMATISÉ »**  
**ENTENTE DE COLLABORATION À INTERVENIR AVEC DÉVELOPPEMENT**  
**MATAGAMI INC. ET LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA**  
**BAIE-JAMES – AUTORISATION ET SIGNATAIRE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'entente tripartite pour la mise en place du Laboratoire nordique en transport automatisé vise à établir les bases d'une collaboration permanente avec Développement Matagami inc. et la Société de développement de la Baie-James pour la mise en valeur de la route de la Baie-James comme infrastructure de transport stratégique.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Sonia Leblanc

- D'AUTORISER la conclusion d'un protocole d'entente de collaboration permanente avec Développement Matagami inc. et la Société de développement de la Baie-James pour la mise en valeur de la route de la Baie-James dans le cadre du projet « Laboratoire nordique en transport automatisé »;
- ET QUE monsieur le maire René Dubé ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et/ou monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soient, par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, l'entente tripartite, et tout autre document.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-20**

**FÉDÉRATION DES VILLAGES-RELAIS**

**APPUI À LEURS DÉMARCHES AUPRÈS DES INSTANCES  
GOUVERNEMENTALES**

---

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Programme des villages-relais a été lancé en 2006 et qu'il compte 41 municipalités accréditées à ce jour;

ATTENDU QUE le Programme vise deux grands objectifs qui sont de contrer les effets de la fatigue au volant en offrant des lieux d'arrêt sécuritaire et de contribuer au développement local des municipalités accréditées;

ATTENDU QUE le Programme s'inscrit parfaitement dans la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'entente qui lie les municipalités accréditées et le ministère des Transports est composée d'engagements des deux parties et que la mise en œuvre et la réussite de ce Programme ne peuvent se faire sans la participation pleine et entière des villages-relais avec leurs commerçants et celle du ministre des Transports;

ATTENDU QUE les villages-relais se sont dotés d'une fédération pour les représenter auprès des différents partenaires gouvernementaux;

ATTENDU QUE le Programme des villages-relais génère des économies substantielles au ministère des Transports en termes d'immobilisation et d'exploitation par rapport aux autres éléments formant les parcs routiers;

ATTENDU la nécessité de promouvoir le Programme des villages-relais pour être mieux connu du grand public et ainsi en assurer pleinement son rôle;

ATTENDU QU'au cours des dix dernières années, le réseau a bénéficié de seulement trois grandes campagnes de promotion, soit de 2012 à 2014;

ATTENDU les différences significatives qui existent entre les municipalités accréditées, tant au niveau de la population (de 270 à 10 000 de population), qu'au niveau des moyens dont elles disposent pour honorer leur engagement de villages-relais et qu'elles doivent respecter une charte de qualité en offrant plusieurs services de base l'année durant;

ATTENDU QUE toutes les municipalités investissent et réalisent chaque année des travaux d'amélioration des aménagements afin de rendre les lieux publics plus accessibles et sécuritaires;

ATTENDU QUE par leur engagement pour la sécurité routière, les villages-relais seraient en droit de s'attendre à une meilleure reconnaissance passant par le biais de programmes gouvernementaux ayant pour objectif de les assister au maintien de leur rôle qui offre davantage de services qu'un parc routier.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Pierluc Brousseau

- DE DEMANDER au député d'Ungava, monsieur Denis Lamothe, et au ministre des Transports, monsieur François Bonnardel, de soutenir les villages-relais et leurs préoccupations préalablement mentionnées qui sont notamment d'obtenir une campagne de promotion d'envergure pour mieux faire connaître les services du réseau et l'obtention d'un soutien au ministère des Transports et des ministères partenaires, Tourisme et Affaires municipales et de l'Habitation, pour la réalisation de projets permettant aux villages-relais de jouer pleinement leur rôle en matière de lieu d'arrêt sécuritaire pour les usagers de la route;
- ET DE TRANSMETTRE également copie de la présente résolution à la Fédération des Villages-relais du Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

**2019-03-12-21**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quatre personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

**2019-03-12-22**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

– DE LEVER la séance à 19 h 55.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

*René Dubé*

---

RENÉ DUBÉ  
MAIRE

*Pierre Deslauriers*

---

PIERRE DESLAURIERS  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER